

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 16 novembre 2020

DATE DE LA CONVOCATION

06 Novembre 2020

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 31
Suppléants votants : 0
Pouvoirs : 4
Total votants : 35

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 novembre 2020

L'an deux mil vingt

Et le 16 novembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUI, Nathalie SAULZET (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU, Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr), Patricia HANNON (Maslives), Nathalie BINVAULT, Gilles CLEMENT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Mireille BIZERAY, Didier HEITZ (Saint-Dyé-sur-Loire), Stéphane FRIAUD, Elisabeth GUIBERTEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON, Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson),
Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan),
Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury),
Judith DUPLESSY a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray).

Membres Titulaires absents ou excusés :-

Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative :-

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-146-2020

Objet : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : subvention exceptionnelle à Monsieur DARDEAU

Monsieur Christian LALLERON, Vice-président en charge des ressources ainsi que de l'habitat et la transition écologique, rappelle que dans le cadre de sa compétence Habitat, la Communauté de communes du Grand Chambord a lancé en octobre 2013 une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de cinq ans, jusqu'en octobre 2018. Une nouvelle convention a été signée le 11 janvier 2019 avec l'Etat et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitation (ANAH) pour la

période 2018-2019 et un avenant à cette convention a été conclu le 17 février 2020 pour la période 2020-2024 afin de mettre en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) plus ambitieuse sur le territoire.

Monsieur le Vice-président présente ci-après aux membres du Conseil communautaire une situation exceptionnelle de report de subvention d'OPAH :

Une subvention pour le financement des travaux de lutte contre la précarité énergétique, d'un montant de 1 000 €, a été accordée le 24 avril 2018 à Monsieur Sébastien DARDEAU habitant à Bracieux, aux revenus modestes, dans le cadre de l'OPAH menée par la Communauté de communes du Grand Chambord et animée par SOLIHA 41, au titre de l'arrêté n°2018-16.

Monsieur DARDEAU nous a adressé un courrier le 4 septembre 2020 dans lequel il sollicite un délai supplémentaire pour effectuer ses travaux d'économie d'énergie puisque ceux-ci n'ont pas pu être réalisés en raison d'un grave accident survenu cet été.

L'arrêté précité lui a été notifié le 31 mai 2018 pour une validité de 2 ans, soit jusqu'au 31 mai 2020. Monsieur DARDEAU est donc hors délai pour faire ses travaux et l'arrêté est caduc au moment de la réception de son courrier. Toutefois, il a participé à l'atelier écogestes le 28 juin 2018 et il demande un délai supplémentaire. L'arrêté de M. DARDEAU a été pris dans le cadre de l'OPAH 2013-2018 qui est terminée et n'a donc plus d'existence juridique.

Monsieur le Vice-président demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- Attribuer une subvention exceptionnelle à Monsieur DARDEAU d'un montant de 1 000 € dans les mêmes conditions que celles annoncées dans l'arrêté n°2018-16, sous réserve que la demande de versement de subvention (une fois les travaux réalisés) intervienne dans un délai d'un an à compter de la présente délibération.
- Autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

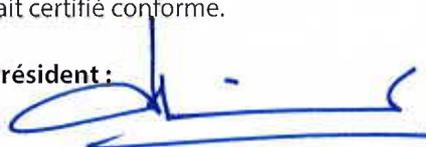
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ATTRIBUE une subvention exceptionnelle à Monsieur DARDEAU d'un montant de 1 000 € dans les mêmes conditions que celles annoncées dans l'arrêté n°2018-16, sous réserve que la demande de versement de subvention (une fois les travaux réalisés) intervienne dans un délai d'un an à compter de la présente délibération ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

Le Président :



Gilles CLEMENT